

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2016

Objet : Plan de mandat – Choix de la maîtrise d’œuvre à l’issue du concours pour la construction du Pôle Petite Enfance d’Alaï

Rapporteur : Régis LABAUNE

La Ville de Tassin La Demi-Lune prévoit la construction d’un Pôle Petite Enfance sur le site du groupe scolaire d’Alaï.

Ce projet, inscrit dans le plan de mandat, doit œuvrer à la complémentarité et à la mutualisation recherchées entre équipements scolaires et petite enfance, voire accueil de loisirs, sur un même site.

Il s’agit également par cette opération de répondre à l’objectif de maillage de la commune en termes d’écoles et de lieux d’accueil petite enfance.

Enfin, il vise à accompagner le développement du quartier d’Alaï. La construction d’infrastructures publiques, répondant aux besoins de toutes familles tassilunoises, doit en effet contribuer à l’essor et au développement de cette partie de la ville.

L’opération prévoit la construction d’un Pôle Petite Enfance de près de 1 000 m² de surfaces utiles. Le nouvel équipement accueillera 3 structures, avec une mutualisation importante des locaux. Sa capacité d’hébergement prévisionnelle sera de 72 enfants :

- 30 enfants dans un Équipement d’Accueil du Jeune Enfant (EAJE).
- 24 enfants dans un Jardin d’Enfants (JE).
- 18 enfants dans un Relais d’Assistants Maternelles (RAM).

Le niveau de performance environnemental recherché du bâtiment est très haut, à savoir équivalent à un bâtiment à énergie positive.

I- Mode de passation de la consultation

Les honoraires de maîtrise d’œuvre dépassant le seuil de 209 000 € H.T., il a été nécessaire de passer par une procédure formalisée : le concours restreint, selon les dispositions des articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics (Décret n°2006-975 du 01/08/2006).

II- Déroulement de la procédure

A) Les candidatures

Un avis de concours a été envoyé le 29/03/2016 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.). Cet avis a été publié le 30/03/2016 au B.O.A.M.P. et le 31/03/2016 au J.O.U.E. (Réf. JOUE : n°2016/S 063-109400 du 31/03/2016).

Un avis rectificatif précisant les pièces à fournir dans le cadre de la candidature a été envoyé le 26/04/2016 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.). Cet avis a été publié le 29/04/2016 au B.O.A.M.P. et au J.O.U.E. (Réf. JOUE : n°2016/S 084-148078 du 29/04/2016).

Les critères de sélection des candidatures annoncés dans l'avis de concours sont les suivants :

- Références en réalisation d'opérations similaires, en particulier en matière de bâtiment à énergie positive ;
- Présentation de références sous forme graphique ;
- Compétences des membres de l'équipe (cohérence et complémentarité) et lettre de motivation.

Soixante-seize (76) candidatures ont été reçues dans les délais impartis, avant les date et heure limites de réception des plis fixées au lundi 09/05/2016 à 12h00 (confère liste en annexe).

Le vendredi 10 juin 2016, la Commission de Jury, dont la composition a été fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2016 portant visa préfectoral du 9 février 2016 (DCM 2016/07), s'est réunie et a procédé à l'ouverture des candidatures.

Les dossiers remis par chaque équipe de maîtrise d'œuvre concourante ont fait l'objet d'une étude particulière selon les critères définis dans l'avis de concours.

A l'issue de cette étude, les 4 équipes de maîtrise d'œuvre sélectionnées lors du jury de concours du vendredi 10/06/2016 sont les suivantes :

- Equipe ATELIER FERNANDEZ ET SERRES - REGIS ROUDIL - TPF INGENIERIE SAS (équipe n°7).
- Equipe FABIEN PERRET ARCHITECTURE - ADIS - NICOLAS INGENIERIE - CAP VERT - LASA - ECLISSE INGENIERIE (équipe n°56).
- Equipe ARCHITECTES CBXS - SARL TERRE ECO - SLETEC INGENIERIE - SARL ORFEA (équipe n°40).
- Equipe ARCANE - CTG - CET - ECHOLOGOS - CANOPEE - ALP' ETUDES (équipe n°2).

En date du 17 juin 2016, le dossier de consultation a été adressé aux 4 équipes retenues.

Il comprenait :

- le règlement de concours,
- l'acte d'engagement et ses 3 annexes (Annexe 1-Décomposition des honoraires / Annexe 2-Mission du mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre / Annexe 3-Sous-traitance),
- le cahier des clauses administratives particulières et ses 2 annexes (Annexe 1- Contenu des éléments de mission / Annexe 2-Mode d'emploi « Qualité environnementale du bâtiment »),
- l'étude géotechnique préalable,
- le programme technique livre I,
- le programme technique livre II,
- le programme fonctionnel,
- le plan masse,
- le plan autocad,
- le plan topographique.

Les date et heure limites de remise des prestations ont été fixées au jeudi 8 septembre 2016, au plus tard à 12h00.

Conformément au règlement de concours, une visite commune du site a eu lieu le mercredi 6 juillet 2016 à 14h00.

Suite à cette visite, les différentes équipes pouvaient transmettre leurs questions au maître d'ouvrage.

Les réponses aux différentes questions, ainsi que les documents complémentaires demandés par les différentes équipes lors de cette visite, ont été envoyés à l'ensemble des candidats par mail le 12 juillet 2016.

B) Les prestations

Les 4 candidats ont remis leurs prestations dans les délais impartis (avant les date et heure limites de réception des plis fixées au jeudi 08/09/2016 à 12h00).

Dans le cadre du concours, ***l'anonymat est obligatoire***. Les candidats admis à concourir remettent leurs prestations et une enveloppe séparée contenant leur offre de prix pour la réalisation du marché. Dans le règlement de concours, il a été convenu de codifier les projets reçus par 2 lettres et 2 chiffres.

Le secrétariat du concours a recensé et numéroté les pièces remises par les concurrents. Il a affecté aux pièces nominatives et à chaque pièce du dossier du concurrent un code **PH37, SE70, VO62 et LA89**.

Une commission technique a vérifié la conformité des esquisses avec le programme établi, la pertinence des dispositifs techniques et environnementaux proposés, la cohérence des coûts des projets de chaque équipe et leur adéquation avec l'enveloppe financière annoncée (2 400 000 € HT), ainsi que les possibilités d'évolution du projet.

Un rapport de synthèse de ces travaux préparatoires a été présenté aux membres du Jury lors de la réunion de jugement réunie le vendredi 14 octobre 2016.

Les 4 projets ont été examinés selon les critères énoncés dans le règlement de concours et l'avis de concours, à savoir du plus important au moins important :

- Pertinence du parti architectural ;
- Respect du programme fonctionnel, qualité des espaces de vie intérieurs et extérieurs ;
- Qualité et pérennité des prestations techniques proposées, prise en compte de la réalisation d'un bâtiment à énergie positive et facilités d'entretien et de maintenance ;
- Cohérence des coûts et délais.

Les arguments développés pour chaque esquisse sont les suivants :

Projet LA89 :

Le projet architectural est sobre, discret et ne présente pas d'effet signal en entrée de ville. L'architecture proposée ne vient pas en négation du groupe scolaire attendant.

Les espaces extérieurs sont généreux et créent une ouverture qualitative depuis le carrefour.

Le bâtiment est compact et laisse craindre un manque de lumière naturelle.

La dalle ouest en porte-à-faux est peu appropriée, elle risque d'engendrer des problèmes de réverbération, de chaleur, et laisse apparaître un espace sous dalle peu qualitatif. Il faudrait y intégrer un espace planté.

Les matériaux utilisés dans le projet sont positifs : paille, menuiseries bois...

Le projet traite l'élément nature en rompant la compacité avec des éléments de transparence sur les espaces extérieurs.

Au niveau fonctionnel, le projet est juste conforme au programme. En effet, plusieurs éléments ne correspondent pas totalement aux demandes du maître d'ouvrage : dortoirs

aveugles et non ventilés, salles de change aveugles et non ventilées naturellement, sous-dimensionnement de certains locaux, circuit des assistantes maternelles à revoir.

Les prestations techniques et environnementales sont intéressantes mais la protection des surfaces vitrées semble insuffisante et les consommations de chauffage restent à justifier.

Projet PH 37 :

Le projet n'a pas cherché à s'inscrire dans la continuité du groupe scolaire et présente un vocabulaire architectural très différent. Il n'y a pas d'unité architecturale, mais du « bavardage » dans l'épannelage des matériaux, ce qui rend l'ensemble assez éclaté.

La circulation présente un effet couloir, sans lumière naturelle, et les locaux de change constituent une épaisseur qui crée une barrière entre les locaux de vie et la circulation.

Les extérieurs en façade ouest sont également conçus sur une dalle en porte-à-faux peu qualitative et trop minérale.

Les perspectives intérieures sont intéressantes, les couleurs et les aménagements intérieurs bien adaptés à un pôle petite enfance.

Le plan est simple et facilement lisible, mais les surfaces de circulation sont trop importantes.

La lumière est amenée de façon zénithale mais les sheds (toitures en dents de scie) sont mal placés.

Au niveau fonctionnel, le projet est juste conforme au programme, de nombreux éléments doivent être repris notamment l'unité du RAM, les salles de change aveugles et non ventilées naturellement, la salle de repas, les baies vitrées toute hauteur.

Les caractéristiques environnementales sont intéressantes par la chaufferie bois et le puits canadien mais les performances thermiques des parois verticales sont faibles et les protections solaires sont à améliorer.

Projet SE70 :

L'espace extérieur en creux sur le carrefour est intéressant.

Le plan intérieur est clair, compact, avec un hall central qui distribue bien les différents espaces. La vue sur l'extérieur depuis le hall est intéressante.

Le projet reprend le vocabulaire architectural du groupe scolaire existant, et s'en démarque par le signal-totem supérieur, qui manque de subtilité. Cet élément apporte une continuité verticale avec la cour d'accueil mais pèse un peu sur le bâtiment et pourrait être retravaillé pour apporter davantage de lumière naturelle. Les locaux techniques à l'étage alourdissent le bâtiment, il aurait mieux valu les intégrer au sous-sol.

Les bandeaux colorés en façade ouest sont trop massifs.

Le projet joue avec la couleur et crée des regards vers l'extérieur à hauteur d'enfants.

La terrasse ouest est en remblai et mériterait d'être plantée.

Au niveau fonctionnel, le projet est conforme au programme et présente une bonne compacité. Le circuit des assistantes maternelles doit être revu ainsi que la cour ouest, légèrement sous-dimensionnée.

La conception environnementale du projet est intéressante notamment au niveau du conforme d'été bien traité (occultations, inertie, puits canadien...). La production de chauffage utilise les énergies fossiles, et la production photovoltaïque semble insuffisante pour compenser les consommations d'énergie.

Projet VO62 :

Le bâtiment est bien dessiné, la matérialité est bien maîtrisée avec les écailles extérieures, et le langage utilisé est sensible. Il présente une entrée de ville élégante.

L'architecture n'est pas dans l'accompagnement du groupe scolaire existant, et ne laisse pas supposer que le bâtiment est un pôle petite enfance.

Le bâtiment est très compact et laisse peu de place aux espaces extérieurs.

Les perspectives intérieures ne sont pas lisibles.

Le plan n'est pas clair et le projet n'est pas à l'échelle de la petite enfance.

La cour extérieure en façade ouest est bien protégée, en forme de cocon, mais ses dimensions sont insuffisantes.

Le projet présente une réelle valeur architecturale mais il s'est beaucoup trop affranchi des demandes du programme : la salle de quartier est dissociée du pôle, les dortoirs sont non éclairés et ventilés naturellement, la localisation du local éducatrice est à reprendre, ainsi que le fonctionnement des locaux du personnel. Les espaces extérieurs sont largement sous-dimensionnés.

L'approche environnementale est cohérente mais incomplète, de nombreux points sont à étayer notamment les protections solaires, le confort d'été, les consommations énergétiques...

A la suite de l'étude de chaque dossier, le Jury a proposé le classement suivant :

- **1^{er} : LA89**
- **2^{ème} : SE70**
- **3^{ème} : VO62**

- 4^{ème} : PH37

Le Jury a également proposé d'attribuer aux 4 candidats l'indemnité maximale prévue à l'AAPC et à l'article 10 du règlement de concours, à savoir 13 900,00 € T.T.C.

Le Jury, au vu de l'analyse et de l'examen des projets, a souhaité questionner l'équipe classée en 1^{ère} position par mail et a dressé la liste des questions à lui poser.

A l'issue de ce classement, une fois les observations et les points nécessitant des éclaircissements consignés dans le procès-verbal, l'anonymat a été levé :

- 1^{er} = **LA89** : Equipe ARCHITECTES CBXS - SARL TERRE ECO - SLETEC INGENIERIE - SARL ORFEA
- 2^{ème} = **SE70** : Equipe FABIEN PERRET ARCHITECTURE - ADIS - NICOLAS INGENIERIE - CAP VERT - LASA - ECLISSE INGENIERIE
- 3^{ème} = **VO62** : Equipe ATELIER FERNANDEZ ET SERRES - REGIS ROUDIL - TPF INGENIERIE SAS
- 4^{ème} = **PH37** : Equipe ARCANE - CTG - CET - ECHOLOGOS - CANOPEE - ALP' ETUDES

Une fois le procès-verbal signé, l'enveloppe contenant le prix a été ouverte pour chaque équipe. Après examen de l'enveloppe contenant le prix :

- L'équipe PH37 – Groupement ARCANE - CTG (CONSEIL TECHNIQUE GRENOBLOIS) - CET - ECHOLOGOS - CANOPEE - ALP' ETUDES propose :
 - un montant prévisionnel de travaux de 2 324 000,00 € H.T. soit 2 788 800,00 € T.T.C.
 - un taux provisoire de rémunération de 14,90534 % soit un forfait provisoire de rémunération de 346 400,00 € H.T. soit 415 680,00 € T.T.C.
- L'équipe SE70 - Groupement FABIEN PERRET ARCHITECTURE - ADIS - NICOLAS INGENIERIE - CAP VERT - LASA - ECLISSE INGENIERIE propose :
 - un montant prévisionnel de travaux de 2 374 000,00 € H.T. soit 2 848 800,00 € T.T.C.
 - un taux provisoire de rémunération de 12,44 % soit un forfait provisoire de rémunération de 295 290,00 € H.T. soit 354 348,00 € T.T.C.
- L'équipe VO62 – Groupement ATELIER FERNANDEZ ET SERRES - REGIS ROUDIL - TPF INGENIERIE SAS propose :
 - un montant prévisionnel de travaux de 2 389 000,00 € H.T. soit 2 866 800,00 € T.T.C.

- un taux provisoire de rémunération de 16,568 % soit un forfait provisoire de rémunération de 397 630,09 € H.T. soit 477 156,11 € T.T.C.
- L'équipe LA89 - Groupement ARCHITECTES CBXS - SARL TERRE ECO - SLETEC INGENIERIE - SARL ORFEA propose :
 - un montant prévisionnel de travaux de 2 416 120,08 € H.T. soit 2 899 344,10 € T.T.C.
 - un taux provisoire de rémunération de 13,53 % soit un forfait provisoire de rémunération de 324 720,00 € H.T. soit 389 664,00 € T.T.C.

Les offres des 4 candidats sont conformes. Elles comportent, comme demandé dans le règlement de concours, la grille de répartition des honoraires de maîtrise d'œuvre par phase et par co-traitant dûment complétée.

C) Le dialogue avec les équipes

Selon l'article 70-VI du Code des Marchés Publics, le Jury peut convier les concurrents à répondre à ces interrogations, qu'il a consignées dans le procès-verbal d'examen des projets.

Ces questions ont été adressées à l'équipe Architectes CBXS - SARL Terre ECO - SLETEC Ingénierie - SARL ORFEA par mail le 18/10/2016. Elle avait jusqu'au 25/10/2016 à 17h pour apporter des éclaircissements quant à son projet.

Les réponses apportées par l'équipe ont permis de préciser et améliorer certains éléments du projet :

- Pour répondre à la problématique de la cour ouest sur dalle, le cabinet d'architecture propose d'étudier la solution de remblai, et, au cas où elle s'avèrerait impossible, de conserver la solution actuelle en intégrant des fosses de plantation et en obstruant l'espace sous dalle.
- L'équipe s'engage à apporter les modifications suivantes quant à son projet : séparation entre l'accès à l'équipement et le jardin public, amélioration de l'agencement du hall, optimisation de l'implantation des locaux du RAM, création d'aérations naturelles dans les espaces de change, les dortoirs et la salle de repas par des ouvrants en toiture. Si cela s'avère nécessaire, certains locaux seront déplacés.
- L'équipe propose de traiter le confort d'été par des stores extérieurs en façade ouest en complément de la végétation existante, de la ventilation naturelle créée par les ouvrants en toiture, de la ventilation mécanique contrôlée en mode été, et du rafraîchissement actif utilisant la géothermie. Une simulation thermique dynamique en cours d'études devra vérifier que les performances attendues seront atteintes.

- D'autres points, pour lesquels les réponses apportées ne permettent pas de confirmer certaines exigences du programme, seront approfondis en phase études, notamment le traitement des préaux, le traitement de la salle de motricité, les occultations, les caractéristiques des façades sur rues, le revêtement de surface des cours, ainsi que le respect de l'enveloppe budgétaire du projet.

Après réception de l'avis et du procès-verbal du jury, après examen de l'enveloppe contenant le prix, et, au vu des réponses apportées par l'équipe ARCHITECTES CBXS - SARL TERRE ECO - SLETEC INGENIERIE - SARL ORFEA, cette dernière est choisie par le pouvoir adjudicateur et est donc désignée lauréate du concours.

Conformément à l'article 10 du règlement de concours et à l'avis de concours, les équipes non retenues recevront une indemnité de 13 900 € T.T.C. chacune pour les prestations remises dans le cadre de ce concours, l'indemnité du candidat retenu étant incluse dans le forfait provisoire de rémunération (article 74-III du code des marchés publics). Les équipes non retenues sont :

- Groupement FABIEN PERRET ARCHITECTURE - ADIS - NICOLAS INGENIERIE - CAP VERT - LASA - ECLISSE INGENIERIE.
- Groupement ATELIER FERNANDEZ ET SERRES - REGIS ROUDIL - TPF INGENIERIE SAS.
- Groupement ARCANE - CTG - CET - ECHOLOGOS - CANOPEE - ALP' ETUDES.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe ARCHITECTES CBXS – SARL TERRE ECO – SLETEC INGENIERIE – SARL ORFEA dont ARCHITECTES CBXS est le mandataire sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 2 416 120,08 € H.T. soit 2 899 344,10 € T.T.C. et d'un forfait provisoire de rémunération de 324 720,00 € H.T. soit 389 664,00 € T.T.C.**
- **d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché de maîtrise d'œuvre et à engager toutes les formalités administratives adéquates (si nécessaire).**

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2016

ANNEXE 1 : Plan de mandat – Choix de la maîtrise d'œuvre (procédure de concours) pour la construction du Pôle Petite Enfance à d'Alaï

Les soixante-seize (76) candidatures reçues dans les délais impartis sont les suivantes :

-ATELIER DU ROUGET (SIMON TEYSSOU ET ASSOCIES) (Architecte, urbaniste, paysagiste, design d'espace - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec ATELIER DE MONTROTTIER Loïc PARMENTIER ET ASSOCIES (Architecte) / EUCLID INGENIERIE (SCOP) (BET TCE : Fluides/Structure/QEB/VRD/Economie) / SIGMA ACOUSTIQUE (BET Acoustique)

-ARCANE (mandataire solidaire - Architecte + Economie) Groupement conjoint avec CTG (BET Structure) / CET (BET Fluides) / ECHOLOGOS (BET Acoustique) / CANOPEE (BET HQE) / ALP' ETUDES (BET VRD)

-X'TO architectes (Architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec EST (BET Fluides + SSI) / SINTEC (BET Structure) / ESPINAL INGENIERIE (Economie de la construction) / LI SUN ENVIRONNEMENT (BET QEB) / SERRA (VRD) / EAI (BET Acoustique)

-SUD ARCHITECTES (Architecte - mandataire) Groupement conjoint avec PIERRE MARTIN (Structure) / EVALUE (Economie + VRD) / LMI (Fluides + SSI) / ACOUPHEN (Acoustique) / REFELEX'ECO (QEB)

-AND CO ARCHITECTES (Architecte, économiste et QEB - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec THERMI - FLUIDES (Fluides, QEB et SSI) / AREBA (Structure) / VENATHEC (Acoustique) / KORELL (VRD)

-PLAYTIME (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec SAS BETREC IG (BET TCE) / SCOP SARL TRIBU (Dév durable) / Groupe GAMBAA (Acoustique)

-ATELIER FERNANDEZ ET SERRES (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec Régis ROUDIL (Architecte) / TPF INGENIERIE SAS (Structure, Economie, Fluides, SSI, VRD et OPC)

-RUE ROYALE ARCHITECTES (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec C-Pos (HQE) / GES RHONE-ALPES (Economiste) / MG PLUS (Fluides/SSI/VRD) / STREBAT SAS (Structure) / GTIF (OPC) / Génie acoustique (Acoustique)

-MARS ARCHITECTES (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec BATICERF (Structure / VRD) / Louis CHOULET (Fluides, HQE, Ingénierie environnementale) / Michel FORGUE (BMF) (Economiste) / Générale Acoustique TICS

-COMPOSITE (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec NICOLAS INGENIERIES (QEB ; Fluides) / DIDIER PIERRON - DPI (Structure) / ACOUPHEN (Acousticien) / BEPURE (BRD) / DENIZOU (Economie)

-JEAN CHRISTOPHE QUINTON (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec TPF INGENIERIE (TCE)

-OLIVIER PALATRE ARCHITECTES (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec NTC (TCE) / groupe GAMBA (Acoustique)

-AA GROUP (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec BETREC IG (Economie, Structure, QEB, VRD) / NICOLAS INGENIERIES (Fluides et SSI) / ECHOLOGOS (Acoustique) (OPC) / REALIS

-Agence d'Architecture Nicolas GUILLOT (Architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec SLETEC Ingénierie (BET Economie de la construction-Structure-Fluides-VRD) / EODD Ingénieurs Conseils (BE HQE) / ACOUPHEN (BET Acoustique)

-NOVAE ARCHITECTE (architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec KORELL (Economiste et BET VRD) / BE Pierre MARTIN (BET Structure) / Cabinet DOMO FLUIDES (BET Fluides-SSI) / Cabinet ACOUPHEN (Acousticien) / SCOP TRIBU LYON (BET QEB-HQE)

-SARL D'ARCHITECTURE DOMINIQUE VIGIER (Conception architecturale - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec GBA & CO (Economie de la construction) / AXE INGENIERIE (OPC) / ACOUPHEN (Acoustique) / BET Structure GUIVIBAT INGENIERIE (Etude Structure) / DOMO FLUIDES (Etudes Fluides-QEB) / B. INGENIERIE (Etudes VRD)

-UNANIME ARCHITECTES LYON (Architecte-OPC - mandataire solidaire) Groupement avec GES (BE Structure) / ITEE FLUIDES (BE Fluides/BE Electricité) / EVALUE (Economie de la construction-BE VRD) / EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE (BE Acoustique) / REFLEX'ECO (BE QEB)

-SAS MOON SAFARI (Architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec GBA ENERGIES (Ingénierie Fluides et SSI) / GBA & CO (Economie de la construction) / STRUCTURES BATIMENT (Ingénierie Structure) / EODD (Ingénierie environnementale QEB) / ECHOLOGOS (Ingénierie acoustique) / ECR ENVIRONNEMENT (VRD)

-ATELIER A (GRENOBLE) (Architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec ATELIER A LYON (Architecte) / BE MARTIN (Structure) / ETF (Fluides-Thermique) / High B Tech (Electricité-SSI) / Etamine (HQE) / ACOUPHEN (Acoustique) / Verdi Ingénierie Rhône-Alpes (VRD) / CCG (Economiste-OPC)

-Atelier CALC (Lyon) (architecte mandataire solidaire) Groupement conjoint avec GRAPE inovations (conseil structure petite enfance) / ICS (structure) / CETEB Ingénierie Ingenium (environnement) / ECLISSE (économie) / CABINET GIEN PINOT (VRD) / VENATECH (acoustique)

-METROPOLIS Architectes Associés (mandataire solidaire - Tassin) Groupement conjoint avec ARBORESCENCE (structure bois) / PURE INGENIERIE (structure CVC, Cf/CF, VDI) / ACOUPLUS (acoustique) / ECLISSE INEGIERIE (économie)

-DOCKS ARCHITECTURE LYON (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec DOCKS ARCHITECTURE VIENNE / cabinet DENIZOU (économie) / SYNAPSE CONSTRUCTION (BET Structure) / cabinet STREM (fluides, Electricité CF/Cf) / BE SE&ME (QEB) / ACOUPLUS (acoustique) / URBALAB (VRD)

-Atelier 4+ (Architecte-OPC -mandataire solidaire- Lyon) Groupement conjoint avec TECO (structure fluides, VRD) / ETAMINE (HQE) / HA Economiste (économiste) / GENIE Acoustique (acoustique)

-GENIUS LOCI Architectes (mandataire solidaire - Lyon) Groupement conjoint avec TECO (économie, structure, fluides, VRD) / STREM (fluides SSI) / Li Sun Environnement (QEB)

-SEGOND GUYON Architectes (mandataire solidaire - Lyon) Groupement conjoint avec SLETEC Ingénierie (structure / fluides / VRD) / GEC Rhône Alpes (Economiste) / SE&ME (environnement) / LASA (acoustique)

-PERRAUDIN architecte (mandataire solidaire - Lyon) Groupement conjoint avec BETERC IG (structure, fluide, économiste, HQE, VRD) / LASA (acoustique)

-Y. ARCHITECTES (lyon) (mandataire - architecte + OPC) Groupement conjoint avec DICOBAT (économie) / ITF (fluides et QEB) / BOST INGENIERIE (structure) / INFRATECH (VRD) / UNISON (acoustique)

-Les ateliers GIRERD - MASSART (mandataire solidaire - St Etienne) Groupement conjoint avec BOST Ingénierie (structure) / CM Economistes (économiste) / CLEMATIS (fluides) / SYMBIOSE Aménagement (VRD) / GENIE Acoustique / LI SUN environnement (environnement)

-Ateliers O-S Architectes (mandataire solidaire - Paris) Groupement conjoint avec BATISERF Ingénierie (structure) / NICOLAS ingénierie (fluide HQE environnement elec, SSI) / MDETC (économiste) / ECKEA Acoustique (acoustique) / VIABE (VRD)

-Atelier d'architecture Grégoire Magnien (mandataire solidaire - st Denis les Bourg) Groupement conjoint avec cabinet BABELET - Magnien - GAUD (VRD) / Ain Genierie (économiste - OPC) / BETEC Structure (structure) / Europe acoustique Ingénierie / Bureau d'études ENERGY (fluides thermique QEB)

-CHAREYRE ET PAGNIER C&P Architectes (mandataire solidaire - Lyon) Groupement conjoint avec SLETEC (économie, structure, fluides, VRD, HQE) / VENATHEC

-Christian DREVET architecture (mandataire solidaire - Lyon) Groupement conjoint avec BETOM (TCE) / CAP TERRE (HQE) / ACOUPHEN 33 (acoustique)

-Atelier d'Architecture SERIZIAT (architecture HQE OPC économie - mandataire solidaire) (Limonest) Groupement conjoint avec AICO Sarl (économie fluides) / SOCA Ingénierie (thermique - QEB) / CERBETON (structure) / TOIS C SARL (acoustique)

-URBANE KULTUR (Architecte-HQE - mandataire solidaire - Paris) Groupement conjoint avec BATISERF Ingénierie (structure) / BET Gilbert JOST (fluides elec, thermique, SSI) / Les économistes (Economie de la construction) / Euro sound Project (acoustique)

-STUDIO GARDONI Architectures (Lyon) Groupement avec EVALUE (économiste, VRD) / DPI Didier Pierron (structure) / Cabinet STREM (fluides SSI) / ARBORESCENCE (HQE) / ACOUPHEN (acoustique)

-Boris Bouchet architecte et urbaniste (architecte, urbaniste, paysagiste et OPC - mandataire solidaire - Clermont Ferrand) Groupement conjoint avec AI Environnement (fluide thermique environnement) / AIA Ingénierie (structure) / GEOVAL (VRD) / AGNA (acoustique) / CS2N (économiste)

-Atelier des Vergers (études architecturales - mandataire solidaire - St Etienne) Groupement conjoint avec JL. MATHAIS atelier d'architecture (études architecturales) / TERRE ECO (études QEB) / BETREC IG (structure / fluides-SSI / Etudes environnementales) / ECOMOTRIS (Etudes économiques) / ECHO ACOUSTIQUE (Etudes acoustiques)

-R. PLOTTIER Architectes Urbanistes (Architecte-OPC-Acoustique - Lyon) Groupement solidaire avec SAS DIDIER PIERRON DPI (structure) / Cabinet STREM SAS (fluides SSI HQE) / JP SOUBEYRAN (économie) / BE DEN-HENGST (VRD)

-architectes CBXS (mandataire solidaire - Lyon) Groupement conjoint avec SARL Terre ECO (HQE) / SLETEC Ingénierie (économie, structure, fluides, SSI, VRD) / SARL ORFEA (acoustique)

-ATELIER 127 (Architecte-Economiste - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec SYNAPSE CONSTRUCTION (QEB-Structure-Fluides-VRD) / Génie Acoustique (Acoustique)

-BOUILLAUD ET DONNADIEU (architecte-urbaniste-aménagement paysager - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec ECLISSE (Economie-OPC) / Didier PIERRON (DPI) (Structure) / NOVACERT (Fluide-Thermique-VRD-HQE) / GENIE ACOUSTIQUE

-TEKHNE (Architecte-OPC - mandataire solidaire) Groupement CONJOINT avec TRIBU (QEB) / STREM (Fluides-SSI) / DENIZOU (Economiste et VRD) / DIDIER PIERRON - DPI (Structure) / ARBORESCENCE (Structure bois) / PUTZ (Acoustique)

-AM ARCHITECTURE (architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec PR'ECO (économiste) / COGFLUIDE (Fluides et SSI) / ARBOR & SENS (BET QEB) / COGECI (Structure) / INFRAPOLIS (VRD) / VENATHEC (Acoustique)

-CARTE BLANCHE (Architecte-OPC - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec DENIZOU (Economie-VRD) / FRAIROT (Structure) / PHILAE (Fluide et SSI) / TERRE ECO (HQE) / RZE'ON (Acoustique)

-B CUBE (architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec GBA & CO (Economie) / BOST INGENIERIE (Structure) / AMOES SCOP ARL (Fluides-SSI-HQE) / ECHOLOGOS (Acoustique) / SITETUDES (VRD)

-ATELIER PEYTAVIN (Architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec FRUSTIE (Economie) / ICS (OPC) / BET DURAND (Fluides - SSI) / DELORME (Structure) / VANEL (VRD) / ROUCH ACOUSTIQUE / EODD INGENIEURS CONSEILS (QEB)

-RODA ARCHITECTES (architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec KORELL (Economie-VRD) / MATTE (Structure) / NICOLAS ING (Fluide) / ETAMINE (HQE) / GENIE ACOUSTIQUE (Acoustique)

-ATELIER VERA ET ASSOCIES (Architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec MICHEL FORGUE (Economie) / NICOLAS INGENIERIES (Fluide) / BATICERF (Structure) / ETAMINE (HQE) / GENIE ACOUSTIQUE (Acoustique) / BIG BANG (paysagiste) / URBALAB (BE VRD)

-FABRIQUES (Architecte-HQE - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec DENIZOU (Economiste de la construction) / ETAMINE (HQE) / BOST (Structure) / AICO (Fluides+VRD) / VENATHEC (Acoustique)

-ATELIER D'IS (architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec CREON (Architecte associé) / INDICO (BE Economie et VRD) / CERBETON (BE Structure) / REZ'ON (Acoustique) / NICOLAS (BE Fluides-HQE)

-JPGA JEAN-PIERRE GENEVOIS ARCHITECTES (architecture - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec Eco+Construire (Economie de la construction) / CBS Concepts Bois Structure SARL (BET Structure Bois) / GES SA (BET Structure BA) / SOTREC INGENIERIE (BET VRD) / BERGA (BET Fluides) / ETAMINE (BET HQE) / GENIE ACOUSTIQUE (Acoustique)

-JSA (Architecte) Groupement solidaire avec MG PLUS (Economie-Fluides-Thermique-HQE-VRD-SSI) / COGECI (Structure) / EXACT ACOUSTIQUE (Acoustique)

-AGENCE LAURENT BANSAC (architecture - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec REFLEX'ECO (QEB) / ARCADIS ESG (Structure) / ITEE (Fluides) / EVOLUE (VRD et Economie) / DB VIB CONSULTING (Acoustique)

-ATELIER D'ARCHITECTURE HERVE VINCENT AAHV (architecte - HQE - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec ENERTECH SCOP (Fluide-HQE Partie Energie-EVA) / AIA Ingénierie (Structure-Economie-VRD-SSI) / LASA (Acoustique)

-FABIEN PERRET ARCHITECTURE (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec ADIS (Structure) / NICOLAS INGENIERIE (QEB-Fluide) / CAP VERT (VRD) / LASA (Acoustique) / ECLISSE INGENIERIE (Economie)

-ATELIER DIDIER DALMAS (architecte-OPC - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec ETAMINE (QEB) / COGECI (Structure) / NICOLAS ING (Fluide) / ACOUPHEN (Acoustique) / SOTREC (VRD) / CUBIC (Economie)

-TECTONIKES ARCHITECTES (architecture - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec TECTONIKES INGENIEURS (Economie-Fluides) / ARBORESCENCE (Structure) / eEUGENIE (QEB) / dB VIB CONSULTING (Acoustique) / VIAL COLLET (VRD)

-A2DH SARL ARCHITECTURE (Architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec KEO INGENIERIE (Economie-Structure-Fluides-VRD) / INE ENVIRONNEMENT (QEB) / ECHOLOGOS (Acoustique)

-EURL NOEL CARAT ARCHITECTE (Architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec BETOM INGENIERIE - Agence Rhône-Alpes (BET TCE-Economiste) / ACOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIES (BET Acoustique) / CAP TERRE - Agence Rhône-Alpes (BET HQE - Energie)

-SARL RITZ ARCHITECTE (Architecte - mandataire solidaire) Groupement solidaire avec Us & Co-SAS (Economie de la construction) / HGM INGENIERIE (BET Fluides) / BUREAU D'ETUDES STRUCTURES CERBETON (BET Structures)

-AASB - SUZEL BROUT (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec TPF Ingénierie (BET Structure-Fluides-VRD-HQE/QEB-acoustique-Economie)

-CHAVANEAU OHASHI ARCHITECTE (architecte -mandataire solidaire) Groupement conjoint avec BETOM Ingénierie Rhône-Alpes (Economie de la construction-Structure-Fluides) / CAP TERRE (HQE des bâtiments) / SARL ORFEA (Acoustique)

-SARL LOUIS ET PERINO ARCHITECTES (Architecture-Urbanisme - mandataire) Groupement conjoint avec SARL L'INGENIERIE CLIMATIQUE (BET Fluides et QEB) / SARL ALPES STRUCTURES (BET Structures) / SARL VERDIS (BET VRD et Paysage) / SARL IN SITU INGENIERIE ET ACOUSTIQUE (BET Acoustique) / EURL TEC.LM (Economie de la construction) / SASU ACKERMANN (OPC)

-GROSPEILLET TALLARD BELVICQUA ARCHITECTES (Architectes et architecte d'intérieur design - mandataire) Groupement conjoint avec mandataire solidaire avec KEO INGENIERIE (Economiste-BE Structure, ts fluides et VRD) / INE ENVIRONNEMENT (BE HQE) / ACOUPHEN (BE Acoustique)

-G STUDIO ARCHITECTURE (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec BATISERF (Structure) / SOLARES BAUEN (Fluides-Thermique-HQE) / L et N INGENIERIE (Electricité-SSI) / LOLLIER INGENIERIE (VRD) / INGEMANSSON (Acoustique) / E3Economie (Economie)

-ARCHI MADE (architecte - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec SOFT ENERGY (QEB) / SINTEC (Structure-Fluides) / EAI (Acoustique) / H2MPC (VRD) / PROCOBAT (Economie)

-ATELIER THIERRY ROCHE (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec SCOP SARL TRIBU (dév durable) / ILIADE Structure et génie civil (Structure-Economie de la construction) / ENERTECH SCOP SARL (Fluides) / GENIE ACOUSTIQUE (Acoustique) / SIAF INGENIERIE (VRD)

-AC ARCHITECTURE INGENIERIE SAS (Architecte-Acoustique-OPC - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec ATP ARCHITECTE (architecte-QEB-Economiste) / ITC (Structure-VRD) / Cabinet STREM (Fluides)

-MOLNAR PICCINATO (architecte-Economie-OPC - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec ITF (Fluides-QEB) / BET Pierre MARTIN (Structure-Béton-Acier-Bois) / THERMIBEL (Etudes acoustiques-coordination SSI) / SYMBIOSE (VRD) / A.S AsSCO (Accessibilité-SSI)

-SAAR (mandataire) Groupement conjoint avec SAS BETREC IG (Economie de la construction-Structure-Fluides-Thermique-Electricité courants forts et faibles-QEB-VRD-SSI-OPC) / ACOUPLUS SAS (Acoustique)

-AARo (Architecte, coordinateur QEB-OPC) Groupement solidaire avec INDICO (Economiste et VRD) / INTEGRALE (Fluides) / BE MARTIN (Structure) / GENIE ACOUSTIQUE

-ARCHIPENTE (Architecte/BET QEB/BET VRD - mandataire solidaire) Groupement avec LIGNALITHE (BET Structure) / PHILAE (BET Fluides) / REZ'ON (BET Acoustique) / GBA & CO (Economie)

-R2K ARCHITECTES (mandataire solidaire) Groupement conjoint avec GLOBECO (BET Economiste) / ARBORESCENCE (BET Structure Bois) / SORAETEC (BET Structure Béton) / NICOLAS INGENIERIES (BET Fluides - SSI) / Les EnR SARL (BET HQE) / ACOUSTB (BET Acoustique) / SERRA (BET VRD)

-STRAT&GIE (Architecte-Economie de la construction-OPC - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec BOST INGENIERIE (BE Structure) / DOMO-FLUIDES (BE Energie et Fluides - Coordonateur SSI) / GENIE ACOUSTIQUE (BE Acoustique) / S.E.I.T.T. (BE VRD) / LI SUN ENVIRONNENT (BE HQE)

-MIMESIS (Etudes architecturale - mandataire solidaire) Groupement conjoint avec ABIS Ingénierie (Etudes Structure-Economie-Etudes VRD) / BET ASTRIUS (Tous Fluides-Etudes Thermiques-SSI-QEB) / Pierre PASQUINI (BET Acoustique)